

Prestations topographiques pour le département de la Haute-Savoie

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024A0025
Date limite de remise des plis	29/05/2024 à 12 heures

ATTENTION : REMISE DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE EXCLUSIVEMENT

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

DGA Infrastructures et Mobilités - DR. Direction adjointe Moyens Opérationnels

Représentant : M. Martial SADDIER Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Adresse : BAT. DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

1 RUE DU 30ème R.I.

CS 32444

74041 ANNECY CEDEX

Téléphone : 04.50.33.50.00

Site internet : <http://www.hautesavoie.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Prestations topographiques pour le département de la Haute-Savoie

Code CPV	Libellé CPV
71351810-4	Services topographiques
71355000-1	Services d'arpentage

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Prestations topographiques pour le département de la Haute-Savoie
Acheteur	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	10 lots
Lieu d'exécution	L'ensemble du département de la Haute-Savoie réparti selon les lots géographiques
Durée	12 Mois + 3 reconductions de 12 mois
Pénalités de retard	$P = V \times R / 500$
Variation des prix	Révisibles, formule P(o) [IGE(m)/IGE(o)]
Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 10 lots :

	N°	Objet du lot (Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation)	Montants Maximum par période en € HT
Prestations topographiques	01	Cantons d'Annecy-, Annecy-2, Annecy-le-Vieux et Seynod	624 000
	02	Canton de Rumilly	348 000
	03	Canton de Faverges	340 000
	04	Canton de Saint-Julien-en-Genevois	340 000
	05	Cantons de La Roche-sur-Foron - Annemasse et Gaillard	328 000
	06	Canton de Bonneville	408 000
	07	Canton de Cluses	412 000
	08	Cantons du Mont-Blanc et Sallanches	344 000
	09	Cantons de Sciez et Thonon-les-Bains	352 000
	10	Canton d'Evian-Les-Bains	352 000

Pour les 10 lots les codes CPV sont les suivants :

- 71351810-4 : Services topographiques
- 71355000-1 : Service d'arpentage

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique à l'adresse suivante : www.hautsavoie.fr - Rubrique Marché publics - Référence de l'avis n°2024A0025.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation. Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte engagement (AE)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses 2 annexes
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- DC1 et DC2 vierges
- DC4 vierge

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <http://www.hautsavoie.fr>.

■ **Autres dispositions :**

Le candidat produira autant d'offres que de lots auxquels il souhaite répondre.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Le cas échéant, l'intégralité des offres sera refusée.

En cas de groupement conjoint, le candidat précisera sur chaque article du bordereau des prix les prestations que s'engage à assurer chaque opérateur économique.

Si cette ventilation n'est pas correctement réalisée, le pouvoir adjudicateur considérera que les prestations susceptibles d'être attribuées à chaque membre du groupement ne sont pas identifiables, et que par conséquent le groupement sera solidaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Si une variante est néanmoins présentée par un candidat, la variante seule sera rejetée et sera examinée uniquement l'offre de base, sous réserve de la possibilité de son identification.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique :

Document	Descriptif
Lettre de candidature	Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1).
Redressement judiciaire	Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.
Interdiction de concourir	Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).

Capacité économique et financière :

Document	Descriptif
Déclaration chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles :

Document	Descriptif
Description équipement technique	La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
Déclaration des effectifs du candidat	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
Titres d'études et professionnels	L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.
Références en services	Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de co-traitance, chacun des membres du groupement doit présenter l'intégralité des documents permettant de vérifier sa situation juridique et les documents nécessaires pour prendre en compte la ou les compétence(s) demandée(s).

Si l'entreprise envisage, dès sa candidature, de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre :

- Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-1 Code de la commande publique
- Le contrat de sous-traitance ou à défaut un engagement écrit du ou des sous-traitants

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles	L'acte d'engagement complété et daté.
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété.
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complété.

Document	Descriptif
Mémoire Technique	<ul style="list-style-type: none"> • une notice descriptive de l'organisation spécifique qui sera mise en œuvre par le candidat pour assurer les prestations. <p>Cette notice indiquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moyens humains affectés aux investigations sur le terrain, en précisant les effectifs, leur qualification et leur expérience professionnelle, ainsi que les moyens humains affectés au traitement comptable/ facturation des bons de commande - les moyens matériels affectés aux opérations sur le terrain, et les moyens informatiques (si le candidat répond à plusieurs lots différents, il précisera comment il compte coordonner l'ensemble des moyens pour faire face à l'ensemble des prestations des lots pour lesquels il remet une offre). - un schéma organisationnel de la qualité décrivant les mesures mises en œuvre pour assurer, à tous les niveaux de la chaîne de production, et pour chaque type de mission confiée, la qualité et le contrôle interne, et également le respect des délais (travaux de terrain, restitutions papier et informatique, missions de contrôle d'exécution)

L'intégralité des documents relatifs au contenu de l'offre et listés ci-dessus doit être fournie à peine d'absence de conformité. Les informations manquantes dont la régularisation ne modifiera pas les caractères substantiels de l'offre pourront être redemandées dans un délai bref.

Sur demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire pressenti présentera l'exemplaire papier de l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataires, afin de permettre la signature de cette pièce par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de la déclaration du candidat (DC4):

- Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant
 - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-3 du Code de la commande publique
- A défaut ces pièces devront être fournies lors de la mise au point du contrat en vue de l'agrément du sous-traitant.

■ Modalités de remise des plis :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <http://www.hautesavoie.fr> - Rubrique Marché publics - Référence de l'avis n°2024A0025 suivant les conditions définies à la rubrique 6 du présent règlement. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Les entreprises peuvent transmettre **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R2132-11 du Code de la commande publique.

La copie de sauvegarde peut être remise :

- en main propre, contre récépissé, à l'adresse suivante :

Services de la Commande publique, 23 rue de la Paix, 74000 Annecy (9 H à 12 H - 14 H à 17 H)

- par voie postale, à l'adresse ci-dessous et par tout moyen permettant de donner date certaine :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
SERVICES COMMANDE PUBLIQUE
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

ATTENTION : Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie papier.
Toute autre remise papier sera considérée comme irrégulière et, par conséquent rejetée.
L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation du Département (MPI). Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

3. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités financières	
2. Capacités professionnelles	
3. Capacités techniques	

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (55 %)	Le critère prix sera noté de la manière suivante: Note prix de l'entreprise i = 55 x (Montant de l'offre la moins chère/Montant de l'offre de l'entreprise i)
2. Valeur technique (45 %)	La valeur technique de l'offre sera analysée au moyen de la notice descriptive de l'organisation spécifique qui sera mise en œuvre par le candidat pour assurer les prestations, présentée par le candidat. Cette notice indiquera : - les moyens humains affectés aux investigations sur le terrain, en précisant les effectifs, leur qualification et leur expérience professionnelle, ainsi que les moyens humains affectés au traitement comptable/ facturation des bons de commande (15 points) - les moyens matériels affectés aux opérations sur le terrain, et les moyens informatiques (si le candidat répond à plusieurs lots différents, il précisera comment il compte coordonner l'ensemble des moyens pour faire face à l'ensemble des prestations des lots pour lesquels il remet une offre). (15 points)

Critère et pondération	Descriptif
	<p>- un schéma organisationnel de la qualité décrivant les mesures mises en œuvre pour assurer, à tous les niveaux de la chaîne de production, et pour chaque type de mission confiée, la qualité et le contrôle interne, et également le respect des délais (travaux de terrain, restitutions papier et informatique, missions de contrôle d'exécution) - (15 points)</p> <p>La note maximum de 45 est alors attribuée au candidat ayant obtenu la meilleure note technique évaluée. Les notes des autres candidats seront recalculées en fonction de la formule suivante :</p> <p>Note technique calculée de l'entreprise i = 45 x Note technique évaluée de l'entreprise i / Meilleure note technique évaluée)</p>

Barème :

Sous critère présentant des manquements importants au regard des exigences de la demande.	0 point
Sous critère ne répondant que partiellement aux exigences de la demande	1 point
Sous critère répondant aux exigences minimales de la demande mais comportant quelques imprécisions ou généralités.	2 points
Sous critère répondant parfaitement aux exigences de la demande et bien adapté aux spécificités de l'opération.	3 points

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Traitement des erreurs :**

Pour les prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, et sauf erreur manifeste, les indications, en lettres le cas échéant, portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

■ **Recherche des offres anormalement basses :**

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le Département procède à une recherche systématique des offres anormalement basses dès lors que le contexte concurrentiel le permet. Dans ce cadre, la détection d'une offre potentiellement anormalement basse donne lieu à interrogation du candidat qui dispose alors de cinq jours ouvrés maximum pour justifier son offre.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat pressenti ne saurait être désigné définitivement comme attributaire du contrat qu'à la condition de produire, dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois (article L243-15 du code de sécurité sociale) couvrant également la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L5212-2 à L5212-5 du code du travail ;
- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales. Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 - a. Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE;
 - b. Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
 - c. Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.
- Une attestation sur l'honneur indiquant l'emploi ou non de salariés étrangers et, dans l'affirmative, la liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L 5221-2 du code du travail en précisant pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions adressées sur la plate-forme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://www.hautsavoie.fr> – Rubrique Marchés publics – Référence de l'avis : 2024A0025.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Renseignements administratifs ou juridiques :**

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

5. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'AWS-ACHAT

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant :

<http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Evitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

 Documents et liens utiles : Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance) Formulaires candidats (DAJ) Médiateur des entreprises CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021 RC_2023_09_19
